Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212202444-20251203-2025_41-DE

COTES D'ARMOR

-:-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2025

Date de convocation : 20 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre à dix-neuf heures le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Madame Claudine BROSSARD, Maire.

Étaient présents : BROSSARD Claudine, LE MOIGNE Daniel, CARRÉ Cédric, LE GALL Jean-Patrice, NICOLAS Anne-Gaëlle, GOUBIN Xavier, TASSEL Sébastien, LE LUDUEC Dominique, BALDASSINI Léa.
Était absent : Néant.

Secrétaire de séance : LE LUDUEC Dominique.

2025-41 - DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire fait part aux élus que vu la décision de l'assemblée d'acquérir un four électrique pour la salle des fêtes, elle propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Décision modificative n°3-crédit supplémentaire

DEPENSE		
OPERATION	ARTICLE	MONTANT
133 – acquisition de matériel	2188	+3 700,00 €
TOTAL		+3 700,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal valide la délibération proposée par Mme le Maire.

Fait à PLUSSULIEN les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claudine BROSSARD.

MAIRIE DE PLUSSULIEN (Côtes d'Armor)